



REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
RD N° 11 du PR 10+400 au PR 10+500

Du 24 avril au 05 mai 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'autorisation de voirie du Conseil Départemental de haute Savoie N° 2023-02639

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Réalisation d'un branchement électrique**

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Du 24 avril au 05 mai 2023 inclus, La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée en alternat par feux tricolores (KR11), RD 11 du PR 10+400 au PR 10+500.

**Article 2 :** L'entreprise SAE DAZZA ET CIE, PONT DE DRANSE – 74500 EVIAN LES BAINS, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise SAE DAZZA ET CIE
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- La Direction des Routes de l'Arrondissement de Thonon-les-bains du Conseil Départemental de la Haute Savoie
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 21 avril 2023

Cyprien TOURNIER  
4<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la voirie

Affiché et mis en ligne le :

